



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 28
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 7
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.056/D

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - BUDGET VILLE

SEANCE DU 23/09/2025

LE MARDI VINGT-TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,
Monsieur Lionel SENTENAC, Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ,
Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY, Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Monsieur Nourdine SEDRATI, Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Madame Agnès BONAFIOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Nathalie ALCARAZ a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,
Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Monsieur Jean FIORESE a donné pouvoir à Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Monsieur Arnaud DEGEN a donné pouvoir à Madame Agnès BONAFIOUS

SEANCE DU 23/09/2025

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Budget Primitif 2025 adopté par le Conseil Municipal du 27 mars 2025,

VU le Compte Administratif 2024 adopté par le Conseil Municipal du 25 juin 2025 conforme au Compte de Gestion présenté par le Comptable Public,

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer les restes à réaliser 2024 et l'affectation du résultat 2024,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte

28 Voix Pour, 7 Abstentions

SEANCE DU 23/09/2025

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - BUDGET VILLE

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire de l'exercice 2025 aux montants suivants :

- Investissement : 5 436 996,19 €
- Fonctionnement : 1 072 247,97 €

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 24/09/2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

[Signature]
Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

[Signature]

Acte publié sur le site de la Ville le : 26/09/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.056/D

Objet de l'acte : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - BUDGET VILLE

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250923-BRU_DE_25165_1-DE

Date de l'acte : 23/09/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_25165_1

Date de réception en Préfecture : 24 septembre 2025

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025



RAPPORT DE PRESENTATION

INTRODUCTION

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière. Comme toute décision modificative, le budget supplémentaire n'est pas un nouveau budget, mais complète et/ou modifie une partie du budget primitif. Sa spécificité réside dans l'intégration des restes à réaliser (RAR) et des résultats de l'année antérieure constatés à l'occasion de l'approbation du Compte Administratif.

Il permet donc de procéder à divers ajustements des recettes et des dépenses en lien avec l'activité des services, et ce afin de conformer la structure budgétaire avec l'exécution constatée et à venir des crédits.

Par ailleurs, cette décision budgétaire intègre les notifications de dotations de l'Etat ainsi que les résultats des décisions fiscales.

Après consolidation de tous ces éléments, les masses budgétaires se présentent comme suit :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	Propositions nouvelles	2 938 508,77 €	1 072 247,97 €	4 010 756,74 €
	Reste à réaliser	2 498 487,42 €	0 €	2 498 487,42 €
	TOTAL	5 436 996,19 €	1 072 247,97 €	6 509 244,16 €
RECETTES	Propositions nouvelles	2 836 996,19 €	1 072 247,97 €	3 909 244,16 €
	Reste à réaliser	2 600 000,00 €	0 €	2 600 000 €
	TOTAL	5 436 996,19 €	1 072 247,97 €	6 509 244,16 €

I- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses : 5 436 996,19 €

1. Les restes à réaliser (RAR) : + 2 498 487,42 €

Il s'agit des dépenses engagées en 2024 mais non mandatées à la fin de l'exercice 2024. Ils s'élèvent à **2 498 487,42 €** et comprennent notamment :

- ✓ Les études et travaux de plantation d'arbres sur la Ville : 169 781,92 €
- ✓ Les études et diagnostics thermiques : 23 472,01 €
- ✓ Les frais de mission d'accompagnement pour la modification du Plan Local d'Urbanisme(PLU) : 28 760 €
- ✓ Les travaux de réhabilitation des Mardelles : 437 194,12 €
- ✓ Les travaux de réhabilitation de Soullins : 24 401,60 €
- ✓ Les travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie : 170 861,40 €
- ✓ Les études et travaux pour les écoles et la petite enfance : 179 881,55 €
- ✓ Les travaux au marché du centre : 91 960,18 €
- ✓ Les études et travaux dans les autres bâtiments publics : 343 516,48 €
- ✓ Les travaux d'éclairage public : 243 880,54 €
- ✓ L'exploitation des installations de chauffage : 70 000 €
- ✓ L'acquisition des licences, des matériel informatiques et téléphoniques : 302 841,78 €
- ✓ Les acquisitions de matériels divers et mobiliers : 63 937,03 €
- ✓ L'acquisition de véhicules : 300 891 €
- ✓ La restitution de trop perçu relatif à la taxe d'aménagement : 2 107,81 €

A mi septembre 2025, 81% des restes à réaliser ont été soldés (soit 2 023 774,81€).

2. Les études et les logiciels (chapitre 20) : + 118 960 €

Il s'agit :

- ✓ D'une réaffectation de crédit du chapitre 21 vers le chapitre 20 pour des acquisitions de logiciels : + 73 000 €
- ✓ D'une réaffectation de crédit en fonctionnement vers l'investissement pour une acquisition d'un logiciel : + 15 960 €
- ✓ Des frais d'études pour la maison de santé : + 30 000 €

3. Les opérations d'équipements (chapitre 21) : + 571 764,86 €

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) comprennent :

- ✓ Une réaffectation de crédit du chapitre 21 vers le chapitre 20 pour des acquisitions de logiciels : - 73 000€
- ✓ Un complément de crédit pour les travaux de requalification du marché du centre : + 9 500 €
- ✓ Une baisse de l'enveloppe de l'acquisition des matériels d'entretien : - 2 800 €
- ✓ Une enveloppe pour les mobiliers et les matériels divers pour la nouvelle structure de la jeunesse : + 13 650 €
- ✓ Une enveloppe pour l'achat d'un four à la petite enfance suite à la détérioration de l'existant : + 1 914,86 €
- ✓ La baisse de l'enveloppe pour les achats de mobiliers ergonomiques : - 2 500 €
- ✓ Le report de l'enveloppe pour les travaux de réhabilitation et d'accessibilité du musée : - 60 000 €
- ✓ Une enveloppe pour les travaux d'aménagement de la Maison de la jeunesse secteur nord : + 85 000 €

- ✓ Un complément de crédit pour les travaux de voirie : + 550 000 €
- ✓ Le report de l'enveloppe pour les travaux de requalification de la place Saint Médard : - 170 000 €
- ✓ Une enveloppe pour les travaux d'aménagement de la maison de Santé : 220 000 €

4. Les opérations patrimoniales (chapitre 041) : + 400 000 €

Le chapitre 041 s'équilibre en dépense et en recette. Il retrace les opérations de basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

5. Le déficit d'investissement reporté (chapitre 001) : + 1 847 783,91 €

Il s'agit du résultat de la section d'investissement de l'année antérieure (recettes - dépenses d'investissement 2024 hors reste à réaliser). Il s'élève à 1 847 783,91 €.

B. Les recettes : 5 436 996,19 €

1. Les restes à réaliser (RAR) : + 2 600 000 €

Il s'agit des recettes engagées en 2024 mais non encaissées à la fin de l'exercice 2024. Ils sont constitués par la cession du Boulodrome.

2. L'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10) : 1 886 996,19 €

En 2024, le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 2 380 429,01 €. Il est proposé une affectation partielle en investissement, soit un montant de 1 886 996,19 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le solde est affecté au fonctionnement.

3. Le virement à la section de fonctionnement (chapitre 021) : + 250 000 €

Il est proposé d'ajuster le virement de la section de fonctionnement de + 250 000 € afin d'augmenter la capacité d'autofinancement.

4. Les opérations patrimoniales : + 400 000 €

Le chapitre 041 s'équilibre en dépense et en recette. Il retrace les opérations de basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

5. Les amortissements : + 300 000 €

La M57 prévoit le caractère obligatoire de l'amortissement au prorata temporis des mandats de l'année N, il est donc proposé d'ajuster l'enveloppe des amortissements (chapitre 040).

Cette opération contribue également à augmenter la capacité d'autofinancement.

II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section est impactée par divers ajustements :

- ✓ En dépenses, en lien notamment avec la baisse des charges du personnel, l'ajustement de la capacité d'autofinancement, l'entretien des voiries ainsi que le renouvellement du marché de la restauration
- ✓ En recettes, au regard des notifications portant sur les dotations ainsi que la participation de la CAF

A. Les dépenses : 1 072 247,97 €

1. Les charges à caractère général (chapitre 011) : + 691 087,60 €

Elles concernent notamment des compléments de crédit pour le fonctionnement des services :

- ✓ Les achats de repas pour les écoles et les crèches suite au renouvellement du marché : 274 059,50 €
- ✓ Les dépenses d'électricité : 77 511,18 €
- ✓ Les annonces et insertions pour les marchés publics : 7 028 €
- ✓ Les frais de télécommunication : 20 000 €
- ✓ Les fournitures de petits équipements en informatique : 6 000 €
- ✓ Les fournitures de petits équipements pour la nouvelle structure de la jeunesse : 3 700 €
- ✓ L'achat de couches pour la petite enfance : 2 515 €
- ✓ Les produits d'entretien : 6 800 €
- ✓ Les vêtements de travail pour la police municipale : 4 000 €
- ✓ L'enlèvement des véhicules sur la voirie : 4 400 €
- ✓ Une enveloppe suite à la création du nouveau service propreté : 10 000 €
- ✓ La contribution au Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées (FIPH) : 20 360 €
- ✓ Les frais de transports dans les écoles : 4 346,80 €
- ✓ Les frais d'entretien des terrains de sport suite à l'augmentation des prix du marché : 7 881,43 €
- ✓ L'entretien des espaces verts : 50 000 €
- ✓ Le désherbage des espaces publics : 30 000 €
- ✓ L'entretien des voiries : 100 000 €
- ✓ Les frais de carburants et lavages des véhicules : 20 960 €

2. Les dépenses de personnel : -200 000€

Après analyse de la prévision d'atterrissage à fin décembre 2025, il est proposé une baisse de 200 000€ en lien avec les vacances de postes sur l'année.

3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 19 568 €

Elles concernent notamment le réajustement pour :

- ✓ Les cotisations des élus : 6 568 €
- ✓ La subvention à l'école Beth Rivkah : 4 000 €

4. Les dotations aux provisions (chapitre 68) : + 11 592,37 €

Pour rappel, le montant des provisions pour créances douteuses à constituer correspond à 15% des restes à recouvrer de plus de 2 ans.

Le montant des restes à recouvrer antérieur à l'année 2024 s'élève à 597 007 €. Le montant des provisions pour créances douteuses de la Ville s'élève donc à 89 551,05 € (5 97 007 €*15%).

Or sur les années antérieures, la Ville a déjà constitué 77 958,68 € de provision sur les créances douteuses.

Il convient donc de faire une dotation complémentaire de provision pour 11 592,37 € (89 551,05 € - 77 958,68 €).

5. Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 250 000 €

Il est proposé d'augmenter le virement à la section d'investissement afin d'augmenter la capacité d'autofinancement.

6. Les amortissements (chapitre 042) : 300 000 €

La M57 prévoit le caractère obligatoire de l'amortissement au prorata temporis des mandats de l'année N, il est donc proposé d'ajuster l'enveloppe des amortissements (chapitre 042). Cette opération contribue également à augmenter la capacité d'autofinancement.

B. Les recettes : 1 072 247,97 €

1. Les produits des services (chapitre 70) : + 50 743 €

L'abondement de ce chapitre est lié à des engagements publicitaires complémentaires pour 35 493 € et un complément de recettes sur la participation des familles dans les crèches pour 15 250 €.

2. Les dotations et subventions (chapitre 74) : 511 072,15 €

Les ajustements de ce chapitre sont liés aux notifications sur:

- ✓ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : + 37 927 €
- ✓ La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : - 22 761 €
- ✓ La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : + 17 104 €
- ✓ La participation de la CAF au niveau des centres de loisirs intégrant les dispositifs de complément inclusif ainsi que le bonus CTG : 303 294,74 €
- ✓ La participation de la CAF au niveau de la petite enfance intégrant les dispositifs des heures de préparation à l'accueil de l'enfant, les journées pédagogiques, le bonus inclusion handicap et le bonus CTG pour 160 114,41 €
- ✓ La participation de l'Etat au Centre Social Trait d'Union dans le cadre du FIPD : 15 393 €

3. Les produits de gestion courante : 17 000 €

Elles concernent la location sur le site de la gendarmerie.

4. Le résultat antérieur de fonctionnement reporté : 493 432.82 €

Il s'agit de l'affectation partielle du résultat 2024 en fonctionnement

CONCLUSION

Après intégration du Budget Supplémentaire, les grands équilibres du budget se présentent comme suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Montant en €	%	RECETTES FONCTIONNEMENT	Montant en €	%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (I)	33 152 303,44	89,74	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (I)	36 418 870,62	98,58
DEPENSES D'ORDRES (II)	3 790 000,00	10,26	RECETTES D'ORDRES (II)	30 000,00	1,42
RESULTAT ANTERIEUR NEGATIF			RESULTAT ANTERIEUR POSITIF	493 432,82	
AUTOFINANCEMENT	3 760 000,00				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (I+II)	36 942 303,44	100	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (I+II)	36 942 303,44	100
DEPENSES INVESTISSEMENT	Montant en €	%	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montant en €	%
Dépenses d'Equipements (A)	8 429 104,47	74,84	Recettes d'Equipements (A)	753 000,00	8,05
Dépenses financières(B)	2 833 107,81	25,16	Recettes financières (B)	8 596 996,19	91,95
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (I= (A+B))	11 262 212,28	83,18	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (I= (A+B))	9 349 996,19	69,05
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (II)	430 000,00	3,18	TOTAL DES RECETTES D'ORDRES D'INVESTISSEMENT (II)	4 190 000,00	30,95
SOLDE D'EXECUTION NEGATIF (III)	1 847 783,91	13,65	SOLDE D'EXECUTION POSITIF (III)		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (I+II+III)	13 539 996,19	100	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (I+II+III)	13 539 996,19	100
TOTAL BUDGETE 2025	50 482 299,63	-	TOTAL BUDGETE 2025	50 482 299,63	-

Malgré un contexte très contraint, la Ville parvient à garder le cap et plus précisément à contenir ses dépenses de fonctionnement. Elle parvient à améliorer sa capacité d'autofinancement par rapport au budget primitif. En effet, la capacité d'autofinancement de la Ville s'élève désormais à 3 760 000 € contre 3 210 000 € au budget primitif 2025. Le ratio de désendettement s'établit à 8,2 ans contre 9,6 au budget primitif.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2025 (I)	Reste à réaliser 2024 (II)	BS 2025 (III)	Total Budget
Dépenses				
20-Immobilisations incorporelles	1 065 340,00	509 441,83	118 960,00	1 693 741,83
204-Subventions d'équipement versées	90 000,00			90 000,00
21- Immobilisations corporelles	3 496 660,00	1 699 681,91	571 764,86	5 768 106,77
23-Immobilisations en cours	590 000,00	287 255,87		877 255,87
Total des opérations d'équipement				0,00
Total des dépenses d'équipement	5 242 000,00	2 496 379,61	690 724,86	8 429 104,47
10- Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	2 107,81		7 107,81
16- Emprunts et dettes	2 803 000,00			2 803 000,00
26-Participations et créances rattachées à des participations	18 000,00			18 000,00
27- Autres immobilisations financières	5 000,00			5 000,00
020-Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières	2 831 000,00	2 107,81	0,00	2 833 107,81
45- Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement	8 073 000,00	2 498 487,42	690 724,86	11 262 212,28
040-Opérations d'ordres de transfert entre sections	30 000,00			30 000,00
041-Opérations patrimoniales			400 000,00	400 000,00
Total des dépenses d'ordres d'investissement	30 000,00	0,00	400 000,00	430 000,00
001-Solde d'exécution négatif reporté	0,00	0,00	1 847 783,91	1 847 783,91
Total des dépenses d'investissement cumulés	8 103 000,00	2 498 487,42	2 938 508,77	13 539 996,19
Recettes				
13 subventions d'investissement	753 000,00			753 000,00
23 immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement	753 000,00	0,00	0,00	753 000,00
10 Dotations, fonds divers	910 000,00			910 000,00
(1068) excédent de fonctionnement capitalisé			1 886 996,19	1 886 996,19
16 emprunt et dettes assimilées	2 100 000,00			2 100 000,00
165- Dépôts et cautionnement reçus				0,00
024 produit des cessions d'immobilisations	1 100 000,00	2 600 000,00		3 700 000,00
Total des recettes financières	4 110 000,00	2 600 000,00	1 886 996,19	8 596 996,19
45- Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement	4 863 000,00	2 600 000,00	1 886 996,19	9 349 996,19
021 virement de la section de fonctionnement	1 500 000,00		250 000,00	1 750 000,00
040 opérations de transfert entre section	1 740 000,00		300 000,00	2 040 000,00
041-Opérations patrimoniales			400 000,00	400 000,00
Total des recettes d'ordres d'investissement	3 240 000,00	0,00	950 000,00	4 190 000,00
001-Solde d'exécution positif reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement cumulés	8 103 000,00	2 600 000,00	2 836 996,19	13 539 996,19
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Propositions nouvelles 2025	Reste à réaliser 2024 (II)	BS 2025 (III)	Total Budget
Dépenses				
011-Charges à caractère général	9 305 687,46		691 087,60	9 996 775,06
012 -Charges de personnel	20 754 727,00		-200 000,00	20 554 727,00
014-Atténuation de produits	25 000,00			25 000,00
65-Autres charges de gestion	1 714 641,01		19 568,00	1 734 209,01
Total des dépenses de gestion courante	31 800 055,47	0,00	510 655,60	32 310 711,07
66-Charges financières	810 000,00			810 000,00
67-Charges exceptionnelles	20 000,00			20 000,00
68- Dotations aux provisions			11 592,37	11 592,37
022-Dépenses imprévues				0,00
Total des dépenses financières	830 000,00	0,00	11 592,37	841 592,37
Total des dépenses réelles de fonctionnement	32 630 055,47	0,00	522 247,97	33 152 303,44
023-Virement à la section d'investissement	1 500 000,00		250 000,00	1 750 000,00
042 -Opérations de transfert entre section	1 740 000,00		300 000,00	2 040 000,00
Total des dépenses d'ordres de fonctionnement	3 240 000,00	0,00	550 000,00	3 790 000,00
002-résultat antérieur de fonctionnement reporté				0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulés	35 870 055,47	0,00	1 072 247,97	36 942 303,44
Recettes				
013-Atténuation de charges	85 000,00			85 000,00
70-Prestations de services	3 405 440,00		50 743,00	3 456 183,00
73-Impôts et taxes/731 -Fiscalité directe	24 926 770,00			24 926 770,00
74-Dotations, subventions, participations	6 673 075,28		511 072,15	7 184 147,43
75-Autres produits de gestions courante	749 670,19		17 000,00	766 670,19
Total des recettes de gestion courante	35 839 955,47	0,00	578 815,15	36 418 770,62
76-Produits financiers	100,00			100,00
77-Produits exceptionnels				0,00
78- Reprise sur provisions				0,00
Total des recettes financières	100,00	0,00	0,00	100,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	35 840 055,47	0,00	578 815,15	36 418 870,62
042 -Opérations de transfert entre section	30 000,00			30 000,00
Total des recettes d'ordres de fonctionnement	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
002 résultat antérieur de fonctionnement reporté	0,00	0,00	493 432,82	493 432,82
Total des recettes de fonctionnement cumulés	35 870 055,47	0,00	1 072 247,97	36 942 303,44
TOTAL BUDGET	43 973 055,47	6 509 244,16		50 482 299,63
Autofinancement	3 210 000,00			3 760 000,00
CRD au 31/12/25	31 017 321,61			31 017 321,61
Capacité de désendettement	9.66			8.25